



## Mon conjoint veut prendre la garde de ses enfants

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Voici la situation actuelle : mon conjoint, s'est séparée d'une femme, au bout de 4 ans et demi de vie commune, au mois d'aout dernier. Depuis nous sommes ensemble mais son ex compagne a décidé de le détruire par esprit de vengeance.

Dans cette histoire, mon conjoint a deux enfants, des jumelles de 11 ans. Chez leur mère ça se passe comme ça : Leur mère et leur beau père vont au travail a partir de 6h du matin, les deux filles et leur demi frère de 5 ans se gèrent seuls du lever du lit jusqu'à l'arrivée à l'école. Situation identique de la sortie de l'école jusqu'au diner où là, leur mère et leur beau père rentre vers 19h30 mais parfois, beaucoup plus tard.

Il est arrivé que mon conjoint et moi nous récupérions les filles sans qu'elles se soient lavées depuis 5 jours. Ou qu'elles aillent à l'hopital sans qu'il le sache. Depuis 4 ans elles possèdent de nombreuses carences alimentaire (4kg en dessous de l'IMC), leurs dents sont carriées a outrance....j'en passe.

Pour l'éducation : impolitesse, arrogance, aucunes manières, aucunes notions de règles ou de limites.

Mon conjoint et moi leur réapprenons tout chaque week end où nous les avons...

Son ex conjointe s'est rapprochée de la mère de ses enfants, s'est permise aussi de garder les enfants, de les emmener a la fete forraine ou autre (je ne dis pas que c'est mal dans le fond mais dans la forme : Mon conjoint n'est pas au courant...), de plus les discussions fusent au sujet de mon conjoint devant les enfants entre leur mère, leur beau père et l'ex compagne de mon conjoint : les filles ne savent plus quoi penser, elles sont déchirées.

Pour changer tout cela, mon conjoint et moi avons décider de nous accorder un an pour emmenager ensemble et avoir assez d'argent de coté pour les accueillir. Elles ne sont pas au courant, nous ne leur avons pas parler de peur de les effrayer.

Nous ne savons même pas si elles accepterons mais pour leur sécurité et leur bien être il me semble primordial de changer leur quotidien et même si cela serra dur, mon conjoint veut se battre et je vais le soutenir.

Pensez vous que nous avons une chance de tout réparer?  
Quelle est la procédure à suivre dans ce genre de cas?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Si je comprends bien le droit de garde des enfants n'a pas été fixé par la juge.

Dans ce cas si votre ami souhaite avoir la garde principale de ses enfants (cela signifie donc que la mère aura les enfants un week end sur deux et la moitié des vacances de façon classique), il lui faut saisir le juge aux affaires familiales.

S'il le désire il peut également solliciter la garde partagée.

L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire mais si vous le souhaitez pour faire valoir au mieux vos arguments prenez en un.

Il faudra avancer au juge les différents arguments que vous évoquez et du fait de leur age il est possible de solliciter l'audition des enfants par le juge.

Cordialement